



## Comité de vigilance – LET d’Hébertville-Station

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ

Tenue le 21 mai 2015 à 18 h

Au LET d’Hébertville-Station

100, Rang 9 Sud Hébertville-Station

#### Présences :

- M. Hamid Benouanass**, conseiller d'Hébertville-Station, représentant de la municipalité locale où est situé le LET
- M. Marco Bondu**, Organisme de bassin versant du Saguenay, organisme régional voué à la protection de l'environnement
- M. Gilles Fortin**, représentant des citoyens de Saint-Bruno, municipalité où est situé le chemin du LET
- M. Léon Maltais**, représentant des citoyens d’Hébertville-Station, municipalité où est situé le LET
- M. Guy Ouellet**, directeur général de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, représentant de l'exploitant/propriétaire
- M. Serge Pilote**, président de l’Association des propriétaires du Lac Bellevue, groupe local susceptible d’être affecté par le lieu d'enfouissement
- M. Yvan Thériault**, conseiller de Saint-Bruno, représentant de la municipalité où est situé le chemin du LET

#### Personnes-ressources :

- Mme Stéphanie Fortin**, directrice des communications de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean
- M. Dominic Simard**, responsable des lieux d’enfouissement de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean
- M. Jonathan Ste-Croix**, directeur des opérations, infrastructures et équipements de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

#### Absences :

- Mme Monique Laberge**, présidente du conseil d’administration, Conseil régional de l’environnement et du développement durable du Saguenay Lac-Saint-Jean
- M. Louis Ouellet**, maire de L'Ascension de N.S., représentant de la MRC où est situé le LET

## **1. Visite du LET**

Les membres du comité de vigilance ont procédé à la visite du lieu d'enfouissement technique. La visite débute près des cellules d'enfouissement. M. Ste-Croix montre au comité les nouveaux filets qui ont été installés afin d'empêcher les papiers de s'envoler. Dans la première phase, ce sont 400 pieds de filet de 20 pieds de hauteur qui ont été aménagés au pourtour des premières cellules d'enfouissement. M. Pilote se demande quel est l'objectif de ces filets? M. Ste-Croix répond que c'est pour empêcher les papiers de voler en direction des vents dominants. Il précise aussi que ces filets diminueront grandement la problématique des papiers qui s'envolent pendant la saison hivernale. On passe ensuite devant le front des déchets. M. Ste-Croix fait remarquer au groupe que le recouvrement des déchets est fait de bardeau d'asphalte post-consommation. Il précise que le ministère a autorisé cette pratique. M. Ste-Croix attire l'attention sur la 3<sup>e</sup> cellule actuellement en construction. Il mentionne que le fond des cellules en opération est rempli de ballots de centre de tri pour bien compacter et protéger les membranes. M. Pilote demande si ces ballots sont faits de plastique ? M. Ste-Croix explique que ce sont des résidus du tri, donc des sacs de plastique mélangés à d'autres matières qui ne sont pas récupérables.

M. Ste-Croix poursuit en précisant que l'entrepreneur a presque tout terminé son chantier et qu'il est pratiquement tout démobilisé. Les prochaines cellules seront construites dans deux ans. Sur le chemin menant au bâtiment de traitement, M. Ste-Croix indique l'endroit où se situe l'un des trois bassins de sédimentation aménagés près des cellules afin de permettre à l'eau de pluie de s'atténuer naturellement dans la nature.

Par la suite, le groupe s'arrête et M. Dominic Simard fait une démonstration des fusées pyrotechniques devant la cellule 3. Ce système sert à l'effarouchement des goélands afin de rendre l'accès à la nourriture très difficile pour ces oiseaux. M. Simard tire trois coups, un pour chaque sorte de balle utilisée soit la crépitante, la sifflante et l'explosive. On regarde ensuite de plus près les membranes de la cellule 3 qui est en construction. On se déplace ensuite pour voir les piézomètres et assister à une démonstration de mesure d'élévation de la nappe phréatique. M. Pilote demande à quoi sert cette mesure? M. Simard répond que c'est pour déterminer la hauteur de la nappe phréatique et faire la cartographie souterraine afin de déterminer le sens de l'écoulement des eaux en plus de valider la qualité de l'eau et faire des tests de gaz. Selon M. Simard, si des traces de gaz venaient à être détectées lors d'un de ces tests, cela voudrait dire qu'il y aurait contamination. Donc ça sert à faire du contrôle. M. Simard précise que sur le terrain du LET, il y a 5 puits de biogaz et 7 piézomètres.

En route vers le bâtiment de traitement, le groupe s'arrête pour regarder le bassin d'accumulation situé à l'extérieur. On entre ensuite dans le bâtiment de traitement. On visite d'abord la salle servant de laboratoire où une sortie d'eau est prévue pour chaque section de traitement afin de procéder à l'échantillonnage et au suivi du traitement. M. Simard précise qu'actuellement le technicien en traitement des eaux est au site de l'Ascension-de-Notre-Seigneur. C'est encore une grosse année pour le traitement de l'eau à ce site, mais que l'an prochain, il sera à quasi temps plein à Hébertville-Station. Le groupe se dirige par la suite dans la salle des produits chimiques où sont entreposés des produits tels que l'antimousse, le polymère et l'acide phosphorique, nécessaires au traitement. La visite se poursuit en descendant au sous-sol dans la salle des surpresseurs. M. Simard précise que l'usine sera en opération d'ici deux semaines. M. Bondu veut savoir où l'eau est dirigée après le traitement ? M. Ste-Croix répond que le ruisseau récepteur est près du 8<sup>e</sup> Rang Sud.

## **2. Mot de bienvenue**

De retour à la salle de réunion dans le bâtiment d'accueil du LET, M. Guy Ouellet, directeur général de la Régie des matières résiduelles et représentant de l'exploitant/propriétaire souhaite la bienvenue aux membres du comité et agira à titre d'animateur de la rencontre, et ce, jusqu'à l'élection d'un président au point 5. Il demande aux membres du comité s'ils ont des commentaires sur la visite. M. Pilote mentionne qu'il trouvait qu'une grande quantité de papier était présente dans le bois. M. Ouellet répond que beaucoup d'efforts sont faits pour le nettoyage et que d'ici début juin, tout devrait être terminé. Il souligne également que les papiers aux abords étaient une problématique récurrente dans les sites d'enfouissement et que c'est pour cette raison que nous avons un préposé au papier dans notre personnel. Cependant, la location du site d'Hébertville-Station fait en sorte que la forêt exerce un rôle de barrière naturelle et empêche ceux-ci d'aller plus loin. Mis à part cela M. Fortin pour sa part constate que le site est très propre et en ordre, Il s'est dit impressionné.

## **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Guy Ouellet fait la lecture de l'ordre du jour. Il fait mention que quelques points seront ajoutés au varia dont le projet de lac de villégiature « Lac Marco », le dépôt du rapport d'activité 2014 de la RMR et une proposition pour un nouvel horaire des comités. L'ordre du jour est ainsi accepté.

## **4. Lecture et adoption du compte rendu du 26 mars 2015**

M. Guy Ouellet demande aux membres du comité si tout le monde a lu le compte rendu de la dernière rencontre. Tout le monde répond que oui.

## **5. Élection du président**

M. Ouellet présente le point sur l'élection. M. Hamid Benouanass propose M. Serge Pilote comme nouveau président du comité. M. Ouellet demande à M. Pilote si le poste de président l'intéresse. Il répond que non, mais qu'étant donné qu'il croit que le président du comité peut difficilement être un représentant du promoteur, il accepterait le poste. Il précise aussi qu'il souhaite que les dossiers avancent et que des solutions soient rapidement mises en place pour les goélands sur le Lac Bellevue. M. Gilles Fortin propose d'aider M. Pilote à la présidence. Le groupe accepte. M. Bondu souligne que le rôle de président est un rôle d'animateur principalement. Mme Stéphanie Fortin présente le rôle du président tel que décrit dans les règles du comité :

## Rôle du président

- Présider et animer les réunions du comité;
- Signer les invitations et les convocations du comité;
- Déterminer l'ordre du jour à la fin de chaque rencontre en collaboration avec tous les membres présents;
- S'assurer que les dossiers importants soient clairement identifiés et traités au comité;
- Agir à titre de personne-ressource auprès de la direction générale de la RMR et indirectement du conseil d'administration, pour tout ce qui concerne les préoccupations citoyennes en lien avec les opérations du LET.

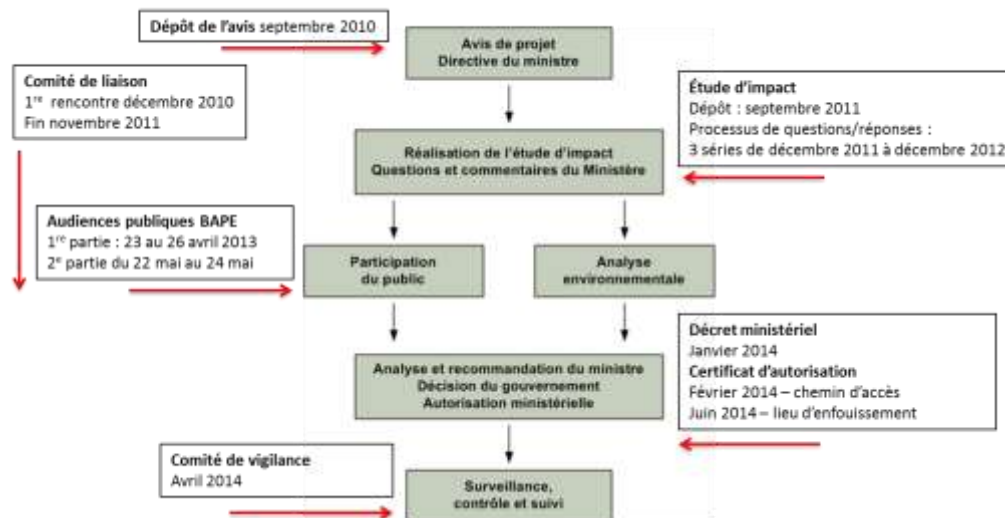
M. Ouellet termine en mentionnant que ce sera donc la dernière rencontre qu'il animera et qu'à compter de la prochaine, ce sera messieurs Pilote et Fortin qui assumeront la présidence.

## **6. Point sur les requêtes**

M. Ouellet fait état des requêtes. Il indique d'une seule plainte concernant le LET a été acheminée à la RMR depuis la dernière rencontre du comité de vigilance. Cette plainte concernait le Lac Bellevue et la présence de goélands en date du 24 avril. M. Pilote dit qu'il en manque plusieurs, il croit que c'est plutôt 5 plaintes que la RMR a reçues. M. Ste-Croix indique que le service à la clientèle note systématiquement tous les appels qui entrent à la RMR et que si ces plaintes avaient réellement été adressées à la Régie, celles-ci auraient été consignées dans le système informatique. M. Pilote dit avoir demandé à des gens du Lac Bellevue d'appeler la Régie. Il mentionne qu'il fera les vérifications à cet effet.

## **7. Engagement de la RMR**

M. Ouellet présente le point suivant à l'ordre du jour. Il spécifie que celui-ci a été ajouté à l'ordre du jour à la suite de la demande de M. Benouanass d'utiliser le rapport du BAPE comme outil de référence pour le comité de vigilance. M. Ste-Croix fait un bref retour sur les étapes administratives qui ont mené à la construction du LET et dans quel contexte s'inscrit le rapport du BAPE.



Il mentionne que le décret ministériel est en partie basé sur le résultat de l'analyse du rapport du BAPE et en partie basé sur le rapport des experts du ministère de l'Environnement.

Il précise que le BAPE a un pouvoir de recommandation auprès du Ministre, mais que les obligations qu'un promoteur doit suivre sont celles consignées dans le décret. Il spécifie que la RMR s'est engagée volontairement à respecter plusieurs recommandations du BAPE. Ces engagements avaient d'ailleurs été présentés lors de la première rencontre du comité et font partie de la première condition du décret. M. Pilote dit que le rapport du BAPE est très important et que c'est en quelque sorte une bible. M. Bondu spécifie que le rapport du BAPE ne peut pas être considéré comme le décret de la gestion du LET, mais que c'est un excellent résumé des préoccupations environnementales et de tous les aspects sociaux liés au projet. Il confirme que dans les projets à caractère environnemental, ces rapports sont des aides à la décision pour le Ministre, mais qu'ils ne représentent pas uniquement les éléments sur lesquels les projets sont analysés et surveillés. Par contre, il mentionne que le rapport pourrait être utilisé par le comité de vigilance comme un outil d'amélioration continue de la gestion du LET.

M. Bondu suggère que la RMR, lors du prochain comité, présente tous les avis du BAPE et compare ceux pour lesquels la RMR s'est engagée et ceux qu'elle a laissé tomber. M. Ouellet répond que lors de la prochaine réunion ce sera présenté. M. Ste-Croix spécifie que dans le rapport plusieurs avis ne concernent pas la RMR, mais s'avèrent plutôt être des remarques ou des interrogations touchant divers ministères.

## **8. Stratégie goélands**

Pour faire le lien avec le point sur les goélands, M. Ste-Croix poursuit en présentant les avis du BAPE concernant les goélands :

**Les commissaires soulignent la réalisation d'une étude régionale sur le goéland avant l'établissement du LET.**

**La commission recommande d'analyser la qualité des eaux des lacs avoisinants.**

**La commission est d'avis que la RMR devrait utiliser avec jugement les fusées pyrotechniques.**

Il présente par la suite les engagements de la RMR qui ont été ensachés dans le décret :

### **Les goélands**

**La Régie s'engage à limiter au maximum l'utilisation des fusées pyrotechniques et à tenir un registre sur leur utilisation. Cette information sera alors partagée avec le comité de vigilance. De plus, dans le registre des plaintes, une section complète sera dédiée aux nuisances sonores.**

Il fait alors état du plan d'action que la RMR a mis en place depuis 2012 :

1. *Octroi d'un mandat d'étude régionale (2012)*
2. *Formation du personnel pour le dénombrement des goélands (dès 2012)*
3. *Prise de mesures quotidiennes pour le dénombrement des goélands (depuis janvier 2013)*
4. *Préparation des plans et devis en considérant les suggestions d'aménagement du plan d'action*
5. *Échantillonnage des eaux des lacs avoisinants (depuis 2013)*
6. *Utilisation de la pyrotechnie dès l'arrivée des goélands (octobre 2014)*
7. *Présentation du plan d'action au comité de vigilance (2014)*
8. *Mise en place de mesures particulières au Lac Bellevue (mai 2015)*

Il présente ensuite le plan qui a été déposé au ministère. Celui-ci a été suggéré par *Services Environnementaux Faucon*, une firme spécialisée en gestion de la faune aviaire.

**Tableau 6. Résumé des différentes étapes du programme de gestion des goélands suggéré au LET d'Hébertville-Station**

Étape	Section	Stratégie	Action	Objectif
<b>Phase 1</b>	6.1.1	Suivi	Dénombrement des goélands	Évaluer objectivement l'efficacité du programme de gestion
	6.1.2.1	Aménagement	Recouvrement du front de déchets	Bloquer l'accès à la source de nourriture (principal attrait)
	6.1.2.2	Aménagement	Végétalisation des aires ouvertes	Réduire les sites de repos à proximité (deuxième attrait)
<b>Phase 2</b>	6.2.1	Suivi	Former un comité de vigilance des goélands	Répondre aux besoins et attentes des entités touchées
	6.2.2	Aménagement	Recouvrement total du front de déchets	Complètement bloquer l'accès à la ressource alimentaire
	6.2.3	Effarouchement	Utilisation de la pyrotechnie	Empêcher les goélands de se poser sur/à côté des déchets
<b>Phase 3</b>	6.3.1	Suivi	Mise en place d'une ligne téléphonique	Mieux identifier la nuisance (niveau atteint, responsabilité de la RMR, zones touchées, citoyens concernés)
	6.3.2	Effarouchement*	Contrôle total avec la fauconnerie, la pyrotechnie et les cris de détresse	Exercer une menace réelle et constante sur tout le site

\*Cette stratégie peut aussi être appliquée directement si la RMR ne veut pas investir temps/argent dans les étapes précédentes

M. Pilote mentionne que le recouvrement des déchets ça le « chicote ». Il affirme que pendant la fin de semaine, il y a beaucoup de goélands sur le Lac Bellevue. M. Pilote poursuit en disant que M. Louis Ouellet, maire de l'Ascension-de-Notre-Seigneur et membre du comité de vigilance du LET de l'Ascension, lui avait mentionné lors d'un précédent comité que les goélands étaient aussi un problème au LET de l'Ascension. Que des milliers de goélands avaient été aperçus. M. Guy Ouellet mentionne que dans aucun des comités de vigilance de l'Ascension M. Louis Ouellet n'avait fait état de cette problématique et que cette information le surprend. M. Dominic Simard dit que ces chiffres sont peu probables, car tous les employés ont été formés pour dénombrer les goélands et que dans les périodes de pointe, à l'Ascension, il pouvait y en avoir environ 600 individus, mais jamais des milliers. M. Guy Ouellet spécifie que les goélands de l'Ascension n'ont jamais été réellement effarouchés, car selon les spécialistes, il était préférable de les laisser sur le site pour ne pas que ça devienne une nuisance ailleurs.

M. Pilote sort une clé USB et présente des films et des photos qui ont été prises l'automne dernier sur le lac Bellevue. Sur le premier film, on y voit un goéland transportant avec lui un sac de plastique.



*Un goéland trainant derrière lui un sac de plastique.*



*Un sac à déchets laissé sur le lac par des goélands.*



*En rouge les goélands et en vert les outardes.*

M. Bondu demande quels sont les paramètres d'analyse de l'eau des lacs ? M. Ste-Croix explique que c'est un protocole qui a été préparé sur mesure pour la RMR. Il est principalement basé sur celui de l'analyse de l'eau de plage à cela s'ajoutent certains paramètres utilisés pour la détection de lixiviat dont l'azote ammoniacal. M. Bondu dit que c'est une bonne chose, car c'est dans les fientes d'oiseaux que l'on retrouve beaucoup de phosphore.

M. Pilote réitère que le problème des goélands en est un vrai sur le Lac Bellevue. M. Ste-Croix lui demande s'il est possible d'établir un nombre de goélands acceptable ? M. Ouellet mentionne que dans l'étude menée par Services Environnementaux Faucon, on dénombrait déjà bon nombre de goélands sur la plaine d'Hébertville-Station. M. Ouellet demande à M. Léon Maltais s'il y avait des goélands sur ses terres<sup>1</sup> avant l'arrivée du LET ? M. Maltais répond que oui et qu'il y en a toujours eu. Au moment des labours, le champ se remplit de goélands, il peut y en avoir environ 200.

M. Pilote dit que même si les goélands étaient présents sur la plaine d'Hébertville, il n'y en avait jamais eu avant au Lac Bellevue. M. Ouellet souligne que la RMR fait son maximum pour travailler sur la problématique. M. Simard poursuit en disant que pour le moment il faut aller au bout de la pyrotechnie et par la suite faire revenir *Services Environnementaux Faucon* pour analyser la situation. M. Pilote dit qu'il faudrait avoir un échancier clair sur la pyrotechnie. M. Bondu croit que ce ne serait pas une bonne chose d'arrêter la pyrotechnie, au contraire si le problème s'intensifie faudrait même envisager d'en ajouter.

M. Fortin se demande s'il existe d'autres stratégies à mettre en place tel un système de détection pendant la fin de semaine, comme chez Matrec à Chicoutimi, qui a une cabane qui protège l'air d'enfouissement. M. Bondu dit avoir déjà travaillé dans le secteur, plus spécifiquement à la ressource à proximité, et que même si l'aire d'enfouissement est couverte par la cabane, des goélands étaient présents au site de Matrec. M. Pilote dit qu'en ce moment, il n'y a presque pas de goélands et se demande si c'est dû à la période de nidification.

<sup>1</sup> Les terres de M. Maltais sont situées au bout du rang St-Pierre, à environ 2 km du LET.



M. Ste-Croix présente la stratégie qui a été mise en place spécifiquement pour le Lac Bellevue.

- Achat de balles et de fusées pyrotechniques
- Formation aux résidents pour la manipulation et l'utilisation des fusées

M. Ste-Croix spécifie que la RMR est toujours en attente d'une autorisation du ministère pour la fourniture de fusées pyrotechniques pour le Lac Bellevue mais que malgré cela, elle a tout de même décidé de procéder vu l'importance de la problématique pour les résidents. De plus, une fiche d'observation a été donnée aux résidents pour qu'ils puissent consigner le nombre de goélands observé au Lac. Ce registre permettra à la RMR de voir ce qui se passe en dehors des heures d'ouverture du site.



### FICHE D'OBSERVATION DES GOÉLANDS

**DOSSIER :** Lieu d'enfouissement technique de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean à Hébertville-Station

**Nom :** \_\_\_\_\_ **Adresse :** \_\_\_\_\_

Date jj/mm/année	Heure	Endroit de l'observation	Dénombrement (cocher)						Commentaires
			0	10 à 30	30 à 60	60 à 90	90 à 120	Plus de 120	

**Notes :**

- Si une personne est présente durant toute une journée et qu'elle ne constate pas de goélands, elle doit consigner l'information dans une ligne en cochant la case 0 correspondant à "Aucun goéland »
- Les observations indiquées dans une fiche concernent une heure précise de la journée. Si le nombre de goélands se maintient pendant plusieurs heures, il est possible d'indiquer la durée dans la section "Commentaires" en indiquant l'heure de début et de fin de l'événement.
- Si possible, la fiche doit toujours être remplie par la même personne et être signée. Cette fiche sera remise à la RMR du Lac-Saint-Jean pour le suivi du dossier.

M. Thériault demande à M. Pilote comment sont gérées les poubelles au Lac Bellevue. M. Pilote dit qu'il n'y a aucun service, ni de conteneur et que chaque villégiateur doit rapporter ses poubelles à la fin de chaque séjour. On se demande comment ça va sur le Lac Marco? Est-ce que des plaintes ont été enregistrées ? M. Thériault répond que non. Le groupe regarde les lacs autour du LET et se questionne sur la présence de goélands sur ces lacs. M. Ste-Croix précise qu'effectivement, le Lac Bellevue n'est pas la seule étendue d'eau des alentours mais que certains d'entre-eux sont étroits et très peu accueillants, selon lui, pour des goélands. M. Ste-Croix ajoute qu'un chasseur autorisé a fait la chasse aux corneilles pendant une fin de semaine et que cela a dû aider à dissuader les goélands.

M. Guy Ouellet conclut en mentionnant que le dénombrement et l'effarouchement se fait quotidiennement et que le complément d'information recueilli au Lac Bellevue sera essentiel pour la recherche de solutions. M. Fortin est d'avis que cela permettra très certainement de cerner le mouvement des goélands.

M. Ste-Croix indique rapidement que la problématique des castors sur le lot que la RMR a acquis près du chemin de l'aqueduc est réglée. La Régie a engagé un trappeur certifié qui a réussi à attraper 4 bêtes. M. Ste-Croix précise que le barrage sera graduellement défait. M. Bondu indique qu'une procédure à suivre pour le démantèlement d'un barrage de castors est disponible sur le site du ministère (Faune). Il salue au passage la décision de la RMR de démanteler les barrages graduellement et non tout d'un coup, comme malheureusement on voit parfois ailleurs au Saguenay.

## **9. Varia**

### **LAC MARCO**

M. Ouellet présente le projet du Lac Marco. Une lettre a été rédigée pour décrire le LET. Cette lettre sera remise à tous les acheteurs, en plus d'être distribuée dans les municipalités.

### **NOUVEL HORAIRE**

M. Ouellet propose au comité un nouvel horaire. Il propose de tenir les rencontres le vendredi entre 11 h et 12 h afin de s'assurer de la présence de M. Pilote qui normalement ne travaille pas les vendredis. Tout le comité est d'accord. La prochaine rencontre aura donc lieu un vendredi en avant-midi.

### **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014**

M. Ouellet remet une copie du rapport d'activité 2014 à chaque membre. M. Bondu demande si c'est possible de revenir avec des questions sur le rapport lors du prochain comité s'il y a lieu. M. Ouellet répond que oui.

M. Pilote demande à M. Ouellet où est rendu le projet de l'enfouissement des déchets de Saguenay. M. Ouellet répond que rien n'est décidé, que les élus en parlent entre eux. M. Ouellet affirme que s'il y avait des développements, un comité de vigilance d'urgence serait convoqué. M. Bondu indique que le comité est très préoccupé par la situation et demande s'il est possible pour le comité de partager ses préoccupations avec le CA de la RMR. M. Benouanass demande si quelqu'un du comité pouvait aller parler au CA lors d'une prochaine rencontre. Pour sa part, M. Fortin craint que le comité de vigilance soit seulement informé lorsque la décision sera prise. Les gens seront mis devant le fait accompli comme c'est souvent le cas. M. Ouellet dit bien entendre les commentaires du comité et joindra les personnes agissant à titre de président afin de convenir d'un moment et d'un cadre normatif pour qu'ils puissent présenter leur opinion et leurs craintes aux membres du conseil d'administration au moment opportun.

**10. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre est prévue un vendredi de septembre au LET d'Hébertville-Station.

**11. Levée de la rencontre**

L'assemblée est levée à 21 h 30.

**Stéphanie Fortin**

**Secrétaire du comité de vigilance – LET d'Hébertville-Station**

**Directrice des communications – Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean**